



Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires

Pour la période close
le 31 janvier 2015

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Geoff Weiss, premier vice-président, chef des services financiers généraux,

Relations avec les investisseurs 416 980-5093

Jason Patchett, premier directeur, Relations avec les investisseurs 416 980-8691

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – TABLE DES MATIÈRES

Ce document n'est pas audité et doit être lu avec notre rapport trimestriel aux actionnaires et notre communiqué de presse pour le premier trimestre de 2015, ainsi qu'avec notre rapport annuel de 2014 (comprenant les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion). D'autres renseignements peuvent être obtenus dans le cadre de nos présentations trimestrielles aux investisseurs, ainsi que de la webdiffusion audio sur les résultats trimestriels. Toute l'information financière pertinente présentée dans le présent document a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et tous les montants sont libellés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

TABLEAUX LIÉS À L'ACCORD DE BÂLE

Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	1	Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de détail	18
Rapprochement des fonds propres (méthode tout compris) et du bilan réglementaire consolidé	3	Variations de la qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de détail	22
Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode transitoire)	4	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – pertes	25
Modifications aux fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	5	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – essais à rebours	26
Ratio de levier financier selon Bâle III	6	Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée par secteur d'activité	27
Actif pondéré en fonction du risque – Bâle III (méthode tout compris)	7	ECD en vertu de l'approche standard	28
Variations de l'actif pondéré en fonction du risque aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires – Bâle III (méthode tout compris)	8	Expositions couvertes par des cautionnements et des dérivés de crédit	29
Exposition au risque de crédit (exposition en cas de défaut)	9	Expositions titrisées en tant qu'établissement cédant	29
Risque de crédit – concentration géographique	10	Expositions liées aux fonds multicédants soutenus par les banques	30
Risque de crédit – profil des échéances	11	Expositions totales liées à la titrisation (approche NI)	30
Risque de crédit associé aux dérivés	12	Expositions liées à la titrisation – actif pondéré en fonction du risque et imputations aux fonds propres (approche NI)	31
Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (méthode de notation du risque)	13	Glossaire – Bâle	33
Variations dans la qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (méthode de notation du risque)	17		

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ^{1, 2})

(en millions de dollars)

Ligne ³

	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13
	Renvois ⁴								
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves									
1 Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	7 870	7 857	7 836	7 827	7 832	7 835	7 839	7 823	7 844
2 Résultats non distribués	10 121	9 626	9 258	8 820	8 985	8 402	8 026	7 545	7 229
3 Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	274	105	(18)	60	138	309	179	270	230
5 Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	90	82	79	84	85	81	83	82	81
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	18 355	17 670	17 155	16 791	17 040	16 627	16 127	15 720	15 384
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires									
7 Ajustements de valeurs prudentiels ²	60	52	52	-	-	-	-	-	-
8 Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	1 683	1 627	1 613	1 367	1 800	1 663	1 653	1 640	1 643
9 Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	930	862	826	806	802	678	666	633	632
10 Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	71	73	64	66	72	87	78	99	65
11 Réserve de couverture des flux de trésorerie	(1)	26	26	27	11	13	-	4	10
12 Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	-	28	27	35	116	133	49	10	52
14 Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC ⁶	53	45	60	63	71	69	63	39	52
15 Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	95	86	113	211	211	657	639	638	431
16 Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré porté au bilan)	2	-	20	21	16	6	16	11	17
19 Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, nettes des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	241	264	201	472	503	446	417	350	302
22 Montant dépassant le seuil de 15 %	188	-	-	82	91	82	63	36	103
23 dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	119	-	-	55	61	55	42	24	67
25 dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	69	-	-	27	30	27	21	12	36
26 Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie indiqués par le BSIF	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	3 322	3 063	3 002	3 150	3 693	3 834	3 644	3 460	3 307
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	15 033	14 607	14 153	13 641	13 347	12 793	12 483	12 260	12 077
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments ⁷									
30 Autres instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital	1 031	1 031	1 281	881	881	881	881	881	881
31 dont : instruments désignés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables	1 031	1 031	1 281	881	881	881	881	881	881
33 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de première catégorie	1 695	1 651	1 649	2 005	2 004	2 255	2 255	2 255	2 255
34 Autres éléments de fonds propres de première catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	12	11	10	9	9	9	9	9	9
Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires	2 738	2 693	2 940	2 895	2 894	3 145	3 145	3 145	3 145
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires									
41 Autres déductions des fonds propres de première catégorie indiquées par le BSIF ²	-	-	-	48	52	50	50	48	43
41b dont : ajustements de l'évaluation des positions moins liquides ²	-	-	-	48	52	50	50	48	43
43 Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie	-	-	-	48	52	50	50	48	43
Autres éléments de fonds propres de première catégorie	2 738	2 693	2 940	2 847	2 842	3 095	3 095	3 097	3 102
Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	17 771	17 300	17 093	16 488	16 189	15 888	15 578	15 357	15 179
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions									
46 Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁹	1 000	1 000	-	-	-	-	-	-	-
47 Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	3 154	3 605	3 605	3 605	3 605	3 972	3 972	4 000	4 055
48 Instruments de fonds propres de deuxième catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et autres éléments de fonds propres de première catégorie non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	15	14	13	12	12	11	11	12	12
50 Provisions collectives	84	70	73	101	84	90	100	102	106
51 Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires	4 253	4 689	3 691	3 718	3 701	4 073	4 083	4 114	4 173
57 Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
58 Fonds propres de deuxième catégorie	4 253	4 689	3 691	3 718	3 701	4 073	4 083	4 114	4 173
59 Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	22 024	21 989	20 784	20 206	19 890	19 961	19 661	19 471	19 352
60 Total de l'actif pondéré en fonction du risque ²	s. o.	s. o.	s. o.	135 883	140 505	136 747	133 994	125 938	126 366
60a APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ^{2, 10}	146 554	141 250	139 920	135 883	140 505	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
60b APR aux fins des fonds propres de première catégorie ^{2, 10}	146 847	141 446	140 174	135 883	140 505	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
60c APR aux fins du total des fonds propres ^{2, 10}	147 097	141 739	140 556	135 883	140 505	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.



RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS^{1,2}) (suite)

(en millions de dollars)

Ligne ³		T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13
		Renvois ⁴								
Ratios de fonds propres										
61	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	10,3 %	10,3 %	10,1 %	10,0 %	9,5 %	9,4 %	9,3 %	9,7 %	9,6 %
62	Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	12,1 %	12,2 %	12,2 %	12,1 %	11,5 %	11,6 %	11,6 %	12,2 %	12,0 %
63	Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	15,0 %	15,5 %	14,8 %	14,9 %	14,2 %	14,6 %	14,7 %	15,5 %	15,3 %
64	Réserve (exigence minimale des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale (BISN), en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
65	dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
68	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	10,3 %	10,3 %	10,1 %	10,0 %	9,5 %	9,4 %	9,3 %	9,7 %	9,6 %
Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISN, le cas échéant)										
69	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
70	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
71	Ratio cible tout compris du total des fonds propres	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)										
72	Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financière	441	389	496	547	526	531	528	597	611
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financière	1 427	1 487	1 436	1 365	1 333	1 277	1 254	1 240	1 181
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	829	643	652	681	669	643	618	599	631
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie										
Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions										
76	soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	75	70	73	101	84	90	101	113	118
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche standard	75	AA	70	73	101	84	90	100	106
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions									
79	soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	9	-	-	-	-	-	-	-	-
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche fondée sur les notations internes	9	AB	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)										
80	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
81	Montants exclus des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
82	Plafond en vigueur sur les autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement	1 754	V + Voir la note 8	2 005	2 005	2 005	2 004	2 255	2 255	2 255
83	Montants exclus des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	AH + Voir la note 8	-	-	135	467	208	202	238
84	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement	3 154		3 605	3 605	3 605	3 605	4 055	4 055	4 055
85	Montants exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	653		328	285	324	327	-	-	478

1 « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Le BSIF a prescrit à toutes les institutions d'atteindre, pour le premier trimestre de 2013, un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires cible de 7 %, qui tient compte du ratio cible tout compris de 2019 et de la réserve de conservation des fonds propres. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2014, les ratios cibles tout compris pour le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres sont de respectivement 8,5 % et 10,5 %.

2 Le BSIF a publié une version révisée du préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » en avril 2014, qui propose des modifications aux informations à fournir selon le précédent préavis, publié en juillet 2013. Nous avons appliqué ces modifications prospectivement à compter du T3 de 2014, conformément au préavis révisé du BSIF.

3 Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III », conformément aux calculs prévus par la méthode tout compris de Bâle III.

4 Renvois au bilan consolidé, se reporter aux pages 3 et 4.

5 Non comptabilisé au bilan consolidé.

6 Comprend l'ajustement du coût de financement établi en fonction du marché à l'égard des expositions aux dérivés non garantis. À compter du T4 de 2014, l'utilisation de la courbe du coût de financement établi en fonction du marché pour établir le taux d'actualisation pour les passifs dérivés non garantis tient compte des rajustements de l'évaluation de notre propre risque de crédit déjà comptabilisés.

7 Comprennent les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 26 (jusqu'au T3 de 2014 inclusivement), 27 (jusqu'au T4 de 2014 inclusivement), 29, 39 (en vigueur au T3 de 2014) et 41 (en vigueur au T1 de 2015) lesquelles sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

8 Comprennent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1). L'adoption des dispositions de l'IFRS 10, États financiers consolidés, a obligé la CIBC à déconsolider CIBC Capital Trust, ce qui a entraîné l'exclusion des valeurs mobilières de Capital Trust émises par CIBC Capital Trust du bilan consolidé, et à comptabiliser les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust dans le poste Dépôts – entreprises et gouvernements.

9 Comprennent les débiteurs échéant le 28 octobre 2024 qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

10 Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les REC, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction des différents APR à compter du T3 de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.

11 Instruments synthétiques qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé.

s. o. Sans objet.



RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹

(en millions de dollars)

Actif	T1/15				
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ²		Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Renvois au tableau des fonds propres ³
		Déconsolidation	Mise en équivalence		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 009	-	-	3 009	
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 036	-	-	10 036	
Valeurs mobilières	61 289	(54)	-	61 235	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				37	AF
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				116	AG
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				18	
Autres valeurs mobilières				61 064	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 913	-	-	3 913	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	34 106	-	-	34 106	
Prêts	267 389	-	-	267 389	
Provisions pour pertes sur créances	(1 727)	-	-	(1 727)	
Provision collective comprise dans les fonds propres de deuxième catégorie				(75)	AA
Excédent de l'encours des provisions pour pertes attendues compris dans les fonds propres de deuxième catégorie				(9)	AB
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1 643)	
Dérivés	39 124	-	-	39 124	
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 304	-	-	9 304	
Terrains, bâtiments et matériel	1 874	-	-	1 874	
Goodwill	1 511	-	-	1 511	F
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 035	-	-	1 035	I
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 927	-	420	2 347	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				184	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				91	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				1 055	AD
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées au goodwill				249	G
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				117	
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				57	Q
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				28	S
Participation dans des filiales déconsolidées ne dépassant pas les seuils réglementaires				335	AE
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				200	AJ
Participations non significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				31	
Actifs d'impôt différé	761	-	-	761	
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires				71	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires, en excédent des seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				69	T
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires, n'excédant pas les seuils réglementaires				829	AC
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(77)	H
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(105)	J
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets des régimes de retraite à prestations définies				(26)	O
Autres actifs					
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	121	-	-	121	N
Divers	11 551	(102)	-	11 449	
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				4	AI
Total de l'actif	445 223	(156)	420	445 487	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Passif

	T1/15			Renvois au tableau des fonds propres ³	
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ²			Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire
	Déconsolidation	Mise en équivalence	Dont		
Dépôts	339 875	-	-	339 875	
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	10 486	-	-	10 486	
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	1 205	-	-	1 205	
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	7 413	-	-	7 413	
Dérivés	39 903	-	-	39 903	
Acceptations	9 304	-	-	9 304	
Passif d'impôt différé	29	-	-	29	
Autres passifs	12 665	297	(33)	12 929	
Titres secondaires	4 864	-	-	4 864	
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie	-	-	-	1 000	X
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement	-	-	-	3 154	Y
Amortissement des titres secondaires à échéance exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie	-	-	-	-	
Titres secondaires exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond	-	-	-	1 653	
Titres secondaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie	-	-	-	57	
Total du passif	425 744	297	(33)	426 008	
Capitaux propres					
Actions privilégiées	1 031	-	-	1 031	
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie	-	-	-	1 031	U
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	V
Actions privilégiées exclues des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond	-	-	-	-	AH
Actions ordinaires	7 793	-	-	7 793	A
Surplus d'apport	77	-	-	77	B
Résultats non distribués	10 121	(447)	447	10 121	C
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC	-	-	-	55	M
Autres résultats non distribués	-	-	-	10 066	
Cumul des autres éléments du résultat global	274	(6)	6	274	D
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	(1)	
Profits (pertes) de juste valeur attribuables aux changements survenus à l'égard du risque de crédit de la CIBC, montant net	-	-	-	(2)	AK
Divers	-	-	-	277	
Participations ne donnant pas le contrôle	183	-	-	183	
Part incluse dans le calcul des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	-	-	-	90	E
Part incluse dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie	-	-	-	12	V
Part incluse dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie	-	-	-	15	Z
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires	-	-	-	66	
Total des capitaux propres	19 479	(453)	453	19 479	
Total du passif et des capitaux propres	445 223	(156)	420	445 487	

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TRANSITOIRE)

(en millions de dollars)

Ligne ¹	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13
29 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	17 610	17 496	16 983	16 532	16 705	16 698	16 218	15 871	15 556
45 Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	19 199	18 720	18 491	18 076	17 851	17 830	17 412	17 070	16 718
59 Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	23 347	23 281	22 081	21 581	21 295	21 601	21 251	20 992	20 689
60 Total de l'actif pondéré en fonction du risque ⁴	156 118	155 148	155 644	152 044	153 245	151 338	152 176	138 256	134 821
Ratios de fonds propres									
61 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	11,3 %	11,3 %	10,9 %	10,9 %	10,9 %	11,0 %	10,7 %	11,5 %	11,5 %
62 Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	12,3 %	12,1 %	11,9 %	11,9 %	11,6 %	11,8 %	11,4 %	12,4 %	12,4 %
63 Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	14,9 %	15,0 %	14,2 %	14,2 %	13,9 %	14,3 %	14,0 %	15,2 %	15,3 %

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III ».

² Comprend nos filiales d'assurances, CIBC Reinsurance Company Limited (CIBC Re) et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée (CIBC vie), lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. CIBC Re fournit des services de réassurance vie et médicale à des compagnies d'assurance canadiennes et à des compagnies de réassurance internationales. CIBC Re est aussi un participant actif du marché nord-américain de la rétrocession. CIBC vie est surtout active dans la souscription directe d'assurance vie, et a fait l'acquisition d'un bloc d'affaires d'activités abandonnées d'un souscripteur canadien. Les contrats d'assurance en vigueur comprennent l'assurance en cas de décès par accident, les frais hospitaliers à la suite d'un accident, des régimes d'assurance revenu en cas d'hospitalisation, des régimes d'assurance en cas d'accident grave, des régimes d'assurance rétablissement en cas d'accident, des produits d'assurance vie temporaire et des produits d'assurance vie et invalidité de créanciers. Au 31 janvier 2015, CIBC Re avait des actifs de 75 M\$, des passifs de (203) M\$ et des capitaux propres de 278 M\$, alors que CIBC vie avait des actifs de 81 M\$, des passifs de (94) M\$ et des capitaux propres de 175 M\$.

³ Se reporter aux pages 1 et 2.

⁴ Les exigences minimales relatives au total des fonds propres sont de 12 486 M\$ (12 412 M\$ au quatrième trimestre de 2014) et sont calculées en multipliant l'APR par 8 %. Elles renvoient aux exigences minimales établies par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre.

MODIFICATIONS AUX FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS¹)

(en millions de dollars)

	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13
Noyau de fonds propres de première catégorie (fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)								
Solde d'ouverture ²	14 607	14 153	13 641	13 347	12 360	12 483	12 260	12 077
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres	13	27	33	12	24	14	15	26
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	(5)	(15)	(18)	(27)	(18)	-	(48)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	(24)	(59)	(67)	(100)	(59)	-	(158)
Dividendes bruts (déduction)	(422)	(416)	(416)	(415)	(407)	(408)	(409)	(401)
Actions émises en remplacement de dividendes (réintégration)	-	-	-	-	-	-	-	-
Profit pour le trimestre (attribuable aux actionnaires de la société mère)	920	809	918	317	1 174	843	890	874
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	(8)	15	3	8	(2)	(6)	(24)	13
Variations des autres éléments du résultat global								
Écarts de change	577	131	(22)	(71)	231	50	63	29
Placements disponibles à la vente	(35)	(1)	32	(32)	7	67	(150)	17
Couvertures de flux de trésorerie	(27)	-	(1)	16	(2)	13	(4)	(6)
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(344)	(7)	(87)	9	(58)	s. o.	s. o.	s. o.
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt correspondants)	124	(50)	(266)	429	(261)	(22)	(46)	4
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	28	(1)	8	81	17	(84)	(39)	42
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires								
Actifs d'impôt différé qui dépendent de la rentabilité future (à l'exception de ceux qui découlent de différences temporaires)	2	(9)	2	6	15	(9)	21	(34)
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	(9)	27	98	-	446	(18)	(1)	(207)
Participations significatives dans des institutions financières (montant supérieur au seuil de 10 %)	23	(63)	271	31	(57)	(29)	(67)	(48)
Montant dépassant le seuil de 15 %	(188)	-	82	9	(9)	(19)	(27)	67
Ajustements de valeurs prudentiels	(8)	-	(52)	-	-	-	-	-
Divers	28	21	(17)	(21)	(4)	(5)	1	13
Solde de clôture	15 033	14 607	14 153	13 641	13 347	12 793	12 483	12 260
Autres éléments ne faisant pas partie du noyau de fonds propres de première catégorie (autres éléments de fonds propres de première catégorie)								
Solde d'ouverture	2 693	2 940	2 847	2 842	3 095	3 095	3 097	3 102
Nouvelles émissions d'autres éléments ne faisant pas partie du noyau de fonds propres de première catégorie (autres éléments de fonds propres de première catégorie) admissibles	300	-	400	-	-	-	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres ³	(300)	(250)	(356)	-	-	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	(250)	-	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	45	3	49	5	(3)	-	(2)	(5)
Solde de clôture	2 738	2 693	2 940	2 847	2 842	3 095	3 095	3 097
Total des fonds propres de première catégorie	17 771	17 300	17 093	16 488	16 189	15 888	15 578	15 357
Fonds propres de deuxième catégorie								
Solde d'ouverture	4 689	3 691	3 718	3 701	4 073	4 083	4 114	4 173
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	-	1 000	-	-	-	-	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	(550)
Ajustements liés à l'amortissement	-	-	-	-	(49)	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	(451)	-	-	-	(327)	-	-	478
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	15	(2)	(27)	17	4	(10)	(31)	13
Solde de clôture	4 253	4 689	3 691	3 718	3 701	4 073	4 083	4 114
Total des fonds propres réglementaires	22 024	21 989	20 784	20 206	19 890	19 961	19 661	19 471

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

² Pour le premier trimestre de 2014, les montants sont présentés nets des résultats non distribués de 84 M\$ et du cumul des autres éléments du résultat global de 349 M\$ découlant de l'adoption de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*.

³ En raison de l'application du plafond sur l'inclusion des instruments de fonds propres non admissibles, le rachat de 144 M\$ du total de 500 M\$ d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de séries 33 et 37 au T3 de 2014, et le rachat de 325 M\$ d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 35 au deuxième trimestre de 2014 n'ont pas eu d'incidence sur les fonds propres de première catégorie.

s. o Sans objet.

RATIO DE LEVIER FINANCIER SELON BÂLE III

(en millions de dollars)

		T1/15
Ligne ¹		
	Expositions au bilan	
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des opérations de financement par titres (OFT) et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	365 531
2	Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres transitoires de première catégorie aux termes de Bâle III	(2 424)
3	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 et 2)	363 107
	Expositions sur dérivés	
4	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	11 195
5	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	12 553
6	Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	
7	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(4 648)
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client)	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	17 927
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	(17 730)
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	19 297
	Expositions sur opérations de financement par titres	
12	Actifs bruts liés aux OFT comptabilisés aux fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente)	38 019
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	-
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	973
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-
16	Total des expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	38 992
	Autres expositions hors bilan	
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	184 476
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(133 090)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	51 386
	Fonds propres et expositions totales – Méthode transitoire	
20	Fonds propres de première catégorie	19 199
21	Total des expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	472 782
	Ratios de levier – Méthode transitoire	
22	Ratio de levier financier selon Bâle III	4,1 %
	Méthode tout compris (exigé par le BSIF)	
23	Fonds propres de première catégorie – Méthode tout compris	17 771
24	(Ajustements réglementaires)	(3 269)
25	Total des expositions (somme des lignes 21 et 24, moins le montant déclaré à la ligne 2) – Méthode tout compris	471 937
26	Ratio de levier financier – Méthode tout compris	3,8 %

COMPARAISON SOMMAIRE DES ACTIFS COMPTABLES ET DE LA MESURE DE L'EXPOSITION DU LEVIER DE RATIO (MÉTHODE TRANSITOIRE)

(en millions de dollars)

		T1/15
Ligne ¹		
1	Actif consolidé total selon les états financiers publiés	445 223
2	Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais qui sortent de la consolidation réglementaire	264
3	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure des expositions du ratio de levier financier	-
4	Ajustement pour instruments financiers dérivés	(19 828)
5	Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables)	973
6	Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montants en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	51 386
7	Autres ajustements	(5 236)
8	Expositions du ratio de levier financier	472 782

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de Bâle III »

ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE

(en millions de dollars)

	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13	
Exigences minimales relatives au total des fonds propres ²	APR (méthode tout compris ¹)									
Risque de crédit										
<u>Approche standard</u>										
Expositions aux entreprises	3 868	309	3 521	3 395	3 309	3 499	3 621	3 375	3 312	3 348
Expositions aux entités souveraines	600	48	510	799	796	791	399	433	645	664
Expositions aux banques	277	22	275	265	457	270	227	228	201	231
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 207	177	1 959	1 897	1 932	1 371	1 575	1 615	1 599	1 609
Autres expositions associées au commerce de détail	669	54	598	608	614	609	572	1 528	1 552	1 621
Portefeuille de négociation	15	1	12	11	-	4	-	-	-	-
	7 636	611	6 875	6 975	7 108	6 544	6 394	7 179	7 309	7 473
<u>Approche NI avancée</u>										
Expositions aux entreprises	52 962	4 237	50 425	49 019	46 754	47 768	45 669	44 691	40 603	39 697
Expositions aux entités souveraines ³	1 681	134	1 628	1 717	1 728	1 674	1 704	1 738	1 650	1 760
Expositions aux banques	3 410	273	3 300	3 930	3 670	5 790	5 169	4 561	4 800	4 148
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	9 048	724	9 253	7 243	7 060	6 999	7 508	7 656	5 762	5 593
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	15 764	1 261	15 455	16 024	16 124	16 060	18 775	16 908	15 505	15 904
Autres expositions associées au commerce de détail	6 590	527	6 486	6 586	6 458	6 327	5 643	5 337	5 074	5 042
Capitaux propres	801	64	713	728	880	876	845	842	911	902
Portefeuille de négociation	3 231	258	2 074	2 286	2 470	3 449	3 085	3 142	2 943	2 885
Titrisations	2 096	168	1 887	2 008	2 276	2 482	2 830	2 996	3 047	3 023
Rajustement en fonction du facteur scalaire	5 723	458	5 456	5 355	5 219	5 460	5 449	5 244	4 818	4 737
	101 306	8 104	96 677	94 896	92 639	96 885	96 677	93 115	85 113	83 691
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit	11 883	951	14 940	14 735	12 903	12 503	12 030	11 921	11 282	12 461
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC) ⁴	120 825	9 666	118 492	116 606	112 650	115 932	115 101	112 215	103 704	103 625
Risque de marché (approche des modèles internes et approche NI)										
Valeur à risque (VAR)	813	65	678	656	726	728	696	685	793	852
VAR en situation de crise	2 051	164	1 759	1 766	1 902	1 669	876	1 365	1 624	1 903
Exigences supplémentaires liées aux risques	1 765	141	1 582	1 595	1 490	1 723	1 854	1 326	1 055	1 184
Titrisations	124	10	27	94	30	50	34	20	22	14
Total du risque de marché	4 753	380	4 046	4 111	4 148	4 170	3 460	3 396	3 494	3 953
Risque opérationnel (approche des mesures avancées)	18 303	1 464	17 320	17 389	17 115	17 787	18 186	18 383	18 740	18 788
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC	A 143 881	11 510	139 858	138 106	133 913	137 889	136 747	133 994	125 938	126 366
<u>Ajustements liés aux REC ⁴</u>										
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	B	2 673	214	1 392	1 814	1 970	2 616	s. o.	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	C	2 966	237	1 588	2 068	1 970	2 616	s. o.	s. o.	s. o.
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	D	3 216	257	1 881	2 450	1 970	2 616	s. o.	s. o.	s. o.
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC ⁴										
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	A+B	146 554	11 724	141 250	139 920	135 883	140 505	s. o.	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	A+C	146 847	11 748	141 446	140 174	135 883	140 505	s. o.	s. o.	s. o.
APR aux fins du total des fonds propres	A+D	147 097	11 768	141 739	140 556	135 883	140 505	s. o.	s. o.	s. o.

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019. Certaines déductions des fonds propres feront l'objet d'une application progressive à raison de 20 % par année à compter de 2014. L'actif pondéré en fonction du risque obtenu en appliquant la méthode transitoire n'est pas le même que celui obtenu par la méthode tout compris en raison surtout de la pondération en fonction du risque des montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF.

² Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

³ Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

⁴ Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les REC, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction de différents APR à compter du T3 de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.

s. o. Sans objet.

VARIATIONS DE L'ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE AUX FINS DES FONDS PROPRES DE PREMIÈRE CATÉGORIE SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)

	T1/15 vs. T4/14		T4/14 vs. T3/14		T3/14 vs. T2/14		T2/14 vs. T1/14	
Risque de crédit	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²
Solde au début de la période	119 884	5 068	118 420	5 613	114 620	5 779	118 548	7 961
Taille du portefeuille ³	(1 433)	1 156	881	(83)	1 818	(59)	(1 166)	(392)
Qualité du portefeuille ⁴	(257)	114	(296)	(141)	(580)	40	148	(199)
Mises à jour du modèle ⁵	417	-	1 078	-	1 879	88	(64)	-
Méthode et politique ⁶	292	292	-	-	-	-	(1 846)	(1 533)
Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change	3 688	255	830	34	(255)	(17)	(541)	(95)
Divers	907	986	(1 029)	(355)	938	(218)	(459)	37
Solde à la fin de la période ⁷	123 498	7 871	119 884	5 068	118 420	5 613	114 620	5 779

	T1/15 vs. T4/14	T4/14 vs. T3/14	T3/14 vs. T2/14	T2/14 vs. T1/14
Risque de marché				
Solde au début de la période	4 046	4 111	4 148	4 170
Variations des niveaux de risque ⁸	1 112	9	(15)	(44)
Mises à jour du modèle ⁵	-	-	-	5
Méthode et politique ⁶	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-
Variations des taux de change	(405)	(74)	(22)	17
Divers	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	4 753	4 046	4 111	4 148

	T1/15 vs. T4/14	T4/14 vs. T3/14	T3/14 vs. T2/14	T2/14 vs. T1/14
Risque opérationnel				
Solde au début de la période	17 320	17 389	17 115	17 787
Variations des niveaux de risque ⁹	983	(69)	274	(147)
Méthode et politique ⁶	-	-	-	(525)
Acquisitions et cessions	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	18 303	17 320	17 389	17 115

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds

² Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

³ A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes.

⁴ A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs / des contreparties.

⁵ A trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

⁶ A trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) ainsi qu'aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

⁷ Comprend un montant de 2 673 M\$ (1 392 M\$ au T4 de 2014) au titre de l'APR incluant les REC aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires relativement aux dérivés de gré à gré bilatéraux.

⁸ A trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.

⁹ A trait aux variations des pertes et aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise et dans les facteurs liés au contrôle interne.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT (EXPOSITION EN CAS DE DÉFAUT ¹)

(en millions de dollars)

	T1/15		T4/14		T3/14		T2/14		T1/14		T4/13		T3/13		T2/13	
	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements																
Expositions aux entreprises																
Montants utilisés	57 802	3 322	54 242	3 166	52 424	3 094	52 153	3 013	52 884	3 115	50 634	3 336	50 182	3 385	48 022	3 207
Engagements non utilisés	35 039	406	34 197	340	32 758	319	31 383	287	32 515	414	29 742	350	29 423	181	28 613	131
Transactions assimilées à des mises en pension	29 591	36	29 487	18	25 075	12	22 995	10	23 143	10	23 778	7	26 559	115	25 782	141
Divers – hors bilan	11 931	337	8 335	213	9 580	197	11 248	216	10 832	194	9 600	131	9 526	98	11 808	162
Dérivés de gré à gré	9 235	-	5 061	-	5 448	-	5 727	-	6 535	-	4 037	-	4 315	-	3 484	-
Expositions aux entités souveraines	143 598	4 101	131 322	3 737	125 285	3 622	123 506	3 526	125 909	3 733	117 791	3 824	120 005	3 779	117 709	3 641
Montants utilisés	22 606	4 931	20 472	4 067	24 718	4 027	24 274	3 985	18 221	3 671	20 848	3 051	21 775	3 010	21 450	2 888
Engagements non utilisés	4 868	-	5 019	-	5 300	-	5 411	-	4 868	-	5 096	-	4 969	-	4 708	-
Transactions assimilées à des mises en pension	6 416	-	8 041	-	5 556	-	5 391	-	4 613	-	5 766	-	4 185	-	5 110	-
Divers – hors bilan	561	-	443	-	445	-	419	-	296	-	311	-	590	-	518	-
Dérivés de gré à gré	4 049	-	2 167	-	1 927	-	2 033	-	3 441	-	2 254	-	2 532	1	3 294	5
Expositions aux banques	38 500	4 931	36 142	4 067	37 946	4 027	37 528	3 985	31 439	3 671	34 275	3 051	34 051	3 011	35 080	2 893
Montants utilisés	10 150	1 171	9 779	1 156	10 424	1 214	9 999	1 280	12 605	1 076	12 534	999	10 493	957	11 357	897
Engagements non utilisés	976	-	939	-	741	-	861	-	921	-	882	-	813	-	571	-
Transactions assimilées à des mises en pension	34 055	2	32 174	5	32 171	6	30 065	6	31 105	-	28 431	-	20 041	-	17 144	-
Divers – hors bilan	66 980	-	59 826	-	57 413	-	57 910	-	52 752	-	41 974	-	48 327	-	49 192	-
Dérivés de gré à gré	7 219	32	5 398	22	4 945	21	5 395	9	6 777	13	6 964	6	6 879	7	7 714	7
Expositions brutes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	301 478	10 237	275 580	8 987	268 925	8 890	264 664	8 806	261 508	8 493	242 851	7 880	240 609	7 754	238 767	7 438
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	62 203	-	63 718	-	55 884	-	53 220	-	50 544	-	51 613	-	41 358	-	38 521	-
Expositions nettes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	239 275	10 237	211 862	8 987	213 041	8 890	211 444	8 806	210 964	8 493	191 238	7 880	199 251	7 754	200 246	7 438
Portefeuilles de détail																
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier																
Montants utilisés	173 451	2 561	171 841	2 289	169 327	2 225	166 772	2 265	165 760	2 328	165 295	2 193	164 569	2 184	163 938	2 157
Engagements non utilisés	21 429	-	21 699	-	21 938	-	21 138	-	19 648	-	19 884	-	20 386	-	19 654	-
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles																
Montants utilisés	19 519	-	19 557	-	19 332	-	19 138	-	19 009	-	22 749	-	21 355	-	21 170	-
Engagements non utilisés	46 277	-	44 849	-	41 223	-	41 344	-	41 198	-	44 415	-	40 641	-	40 386	-
Divers – hors bilan	249	-	275	-	267	-	259	-	248	-	386	-	347	-	323	-
Autres expositions associées au commerce de détail																
Montants utilisés	8 890	778	8 808	697	8 691	707	8 534	716	8 298	749	7 752	705	7 801	1 959	7 766	1 990
Engagements non utilisés	1 588	25	1 537	44	1 497	21	1 483	21	1 473	22	1 125	20	1 121	20	1 210	20
Divers – hors bilan	44	-	31	-	32	-	31	-	31	-	31	-	30	-	28	-
Total des portefeuilles de détail	271 447	3 364	268 597	3 030	262 307	2 953	258 699	3 002	255 665	3 099	261 637	2 918	256 250	4 181	254 475	4 186
Expositions liées aux titrisations	15 531	-	14 990	-	15 084	-	15 195	-	16 303	-	16 799	-	17 719	-	18 374	-
Expositions brutes au risque de crédit	588 456	13 601	559 167	12 017	546 316	11 843	538 558	11 808	533 476	11 592	521 287	10 798	514 578	11 935	511 616	11 624
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	62 203	-	63 718	-	55 884	-	53 220	-	50 544	-	51 613	-	41 358	-	38 521	-
Expositions nettes au risque de crédit	526 253	13 601	495 449	12 017	490 432	11 843	485 338	11 808	482 932	11 592	469 674	10 798	473 220	11 935	473 095	11 624

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE ¹

(en millions de dollars)

Entreprises et gouvernements

	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13
Canada									
Montants utilisés	57 669	54 544	51 290	51 466	54 784	56 988	54 452	55 782	55 262
Engagements non utilisés	30 171	30 552	29 759	29 043	29 050	28 389	27 832	27 167	27 491
Transactions assimilées à des mises en pension	4 053	2 671	3 222	3 031	4 056	3 826	7 857	7 732	7 498
Divers – hors bilan	56 712	48 962	50 162	48 812	49 981	39 597	45 091	46 082	42 264
Dérivés de gré à gré	12 778	6 589	6 257	7 062	9 405	6 338	6 609	6 703	6 704
	161 383	143 318	140 690	139 414	147 276	135 138	141 841	143 466	139 219
États-Unis									
Montants utilisés	24 773	22 699	27 106	25 749	19 739	18 479	19 765	17 539	15 076
Engagements non utilisés	7 969	6 875	6 402	6 020	6 484	5 732	5 603	5 269	4 255
Transactions assimilées à des mises en pension	3 244	2 910	3 275	1 810	3 636	1 879	1 043	1 157	1 690
Divers – hors bilan	15 957	15 698	13 192	14 933	9 980	8 528	9 543	10 331	7 709
Dérivés de gré à gré	1 907	1 670	1 718	1 851	2 163	2 050	2 153	2 202	2 361
	53 850	49 852	51 693	50 363	42 002	36 668	38 107	36 498	31 091
Europe									
Montants utilisés	2 985	2 707	3 513	3 419	3 839	3 706	3 398	3 260	3 460
Engagements non utilisés	1 595	1 708	1 715	1 578	1 684	1 003	1 127	857	897
Transactions assimilées à des mises en pension	473	270	246	248	416	271	383	424	251
Divers – hors bilan	6 510	3 420	3 575	5 305	3 673	3 642	3 700	4 831	3 985
Dérivés de gré à gré	4 416	3 111	3 100	3 251	4 028	4 027	4 051	4 720	4 586
	15 979	11 216	12 149	13 801	13 640	12 649	12 659	14 092	13 179
Autres pays									
Montants utilisés	5 131	4 543	5 657	5 192	5 348	4 843	4 835	4 248	4 325
Engagements non utilisés	1 148	1 020	923	1 014	1 086	596	643	599	608
Transactions assimilées à des mises en pension	89	133	175	142	209	386	144	202	299
Divers – hors bilan	293	524	509	527	246	118	109	274	157
Dérivés de gré à gré	1 402	1 256	1 245	991	1 157	840	913	867	747
	8 063	7 476	8 509	7 866	8 046	6 783	6 644	6 190	6 136
	239 275	211 862	213 041	211 444	210 964	191 238	199 251	200 246	189 625

¹ Ce tableau présente les renseignements relatifs à nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. La quasi-totalité de nos expositions liées au portefeuille de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada. Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – PROFIL DES ÉCHÉANCES ¹

(en millions de dollars)

	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements									
Expositions aux entreprises									
Moins de 1 an ²	42 823	34 654	34 984	35 925	37 341	33 807	37 113	40 520	36 549
1 an à 3 ans	37 537	35 826	35 931	35 700	36 914	33 689	33 171	29 785	28 668
3 ans à 5 ans	34 690	31 806	30 489	29 815	30 871	28 844	29 233	28 292	26 789
Plus de 5 ans	1 226	936	816	963	517	487	394	531	491
	116 276	103 222	102 220	102 403	105 643	96 827	99 911	99 128	92 497
Expositions aux entités souveraines									
Moins de 1 an ²	15 757	13 997	12 854	12 525	7 284	6 213	6 745	6 463	6 528
1 an à 3 ans	7 430	5 959	11 415	11 060	8 716	8 807	11 794	10 541	8 419
3 ans à 5 ans	8 834	7 935	7 774	8 230	10 173	13 107	11 200	12 132	14 483
Plus de 5 ans	803	719	662	692	1 145	902	945	1 278	1 379
	32 824	28 610	32 705	32 507	27 318	29 029	30 684	30 414	30 809
Expositions aux banques									
Moins de 1 an ²	77 851	69 453	65 693	63 890	59 399	47 063	52 718	53 226	49 206
1 an à 3 ans	8 611	6 992	8 882	9 517	11 422	10 581	10 786	11 550	13 719
3 ans à 5 ans	2 028	2 109	2 385	1 831	5 063	5 524	3 642	3 998	1 655
Plus de 5 ans	1 685	1 476	1 156	1 296	2 119	2 214	1 510	1 930	1 739
	90 175	80 030	78 116	76 534	78 003	65 382	68 656	70 704	66 319
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	239 275	211 862	213 041	211 444	210 964	191 238	199 251	200 246	189 625
Portefeuilles de détail									
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier									
Moins de 1 an ²	71 987	69 029	67 124	63 641	60 748	61 172	63 501	64 097	63 949
1 an à 3 ans	63 986	68 559	70 539	73 005	75 075	75 414	73 260	69 973	62 510
3 ans à 5 ans	57 612	54 480	51 933	49 175	47 077	45 981	45 686	47 059	53 934
Plus de 5 ans	1 295	1 472	1 669	2 089	2 508	2 612	2 508	2 463	2 389
	194 880	193 540	191 265	187 910	185 408	185 179	184 955	183 592	182 782
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles									
Moins de 1 an ²	66 045	64 681	60 822	60 741	60 455	67 550	62 343	61 879	61 958
	66 045	64 681	60 822	60 741	60 455	67 550	62 343	61 879	61 958
Autres expositions associées au commerce de détail									
Moins de 1 an ²	10 096	9 933	9 778	9 575	9 305	8 492	8 506	8 530	8 458
1 an à 3 ans	261	278	280	315	337	327	355	382	384
3 ans à 5 ans	109	108	104	100	101	46	46	47	49
Plus de 5 ans	56	57	58	58	59	43	45	45	46
	10 522	10 376	10 220	10 048	9 802	8 908	8 952	9 004	8 937
Total des portefeuilles de détail	271 447	268 597	262 307	258 699	255 665	261 637	256 250	254 475	253 677
Total des expositions au risque de crédit	510 722	480 459	475 348	470 143	466 629	452 875	455 501	454 721	443 302

¹ Exclut les expositions liées aux titrisations.

² Les emprunts à vue sont inclus dans la catégorie « Moins de 1 an ».

RISQUE DE CRÉDIT ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

	Coût de remplacement actuel		Montant de l'équivalent crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque									
	Négociation	GAP		Total	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13
Dérivés de taux d'intérêt													
Dérivés de gré à gré													
Contrats de garantie de taux d'intérêt	268	13	281	75	10	4	3	3	2	2	6	3	6
Swaps	14 583	1 297	15 880	4 505	960	637	729	823	1 093	1 174	1 205	1 427	1 333
Options achetées	220	1	221	28	14	10	14	14	14	17	22	19	22
	15 071	1 311	16 382	4 608	984	651	746	840	1 109	1 193	1 233	1 449	1 361
Dérivés négociés en Bourse	6	-	6	137	3	2	3	3	3	2	1	1	1
Total des dérivés de taux d'intérêt	15 077	1 311	16 388	4 745	987	653	749	843	1 112	1 195	1 234	1 450	1 362
Dérivés de change													
Dérivés de gré à gré													
Contrats à terme de gré à gré	6 283	726	7 009	4 252	1 010	528	493	433	621	398	421	393	396
Swaps	8 019	2 862	10 881	3 793	571	497	417	466	1 151	1 059	980	879	881
Options achetées	981	-	981	604	260	108	66	79	99	42	37	30	30
	15 283	3 588	18 871	8 649	1 841	1 133	976	978	1 871	1 499	1 438	1 302	1 307
Dérivés de crédit													
Dérivés de gré à gré													
Swaps sur défaillance – protection souscrite	196	8	204	1 119	41	46	36	38	90	101	147	115	192
Swaps sur défaillance – protection vendue	292	-	292	292	6	18	7	-	-	-	-	-	-
	488	8	496	1 411	47	64	43	38	90	101	147	115	192
Dérivés sur actions													
Dérivés de gré à gré	770	2	772	2 604	219	141	121	108	138	94	114	119	86
Dérivés négociés en Bourse	283	-	283	866	16	16	14	3	8	5	6	5	2
	1 053	2	1 055	3 470	235	157	135	111	146	99	120	124	88
Dérivés sur métaux précieux													
Dérivés de gré à gré	33	-	33	18	8	2	3	3	5	4	4	12	6
Dérivés négociés en Bourse	372	-	372	393	-	1	1	-	-	1	1	-	-
	405	-	405	411	8	3	4	3	5	5	5	12	6
Autres dérivés sur marchandises													
Dérivés de gré à gré	1 196	-	1 196	1 537	526	438	678	791	607	596	602	322	396
Dérivés négociés en Bourse	713	-	713	1 937	30	44	49	34	42	29	28	25	20
	1 909	-	1 909	3 474	556	482	727	825	649	625	630	347	416
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales					343	281	258	323	290	293	237	216	128
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires liée aux REC					2 673	1 392	1 814	1 971	2 616	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total des dérivés avant la compensation	34 215	4 909	39 124	22 160	6 690	4 165	4 706	5 092	6 779	3 817	3 811	3 566	3 499
Moins : incidence de la compensation ²			(25 162)										
Total des dérivés			13 962	22 160	6 690	4 165	4 706	5 092	6 779	3 817	3 811	3 566	3 499

¹ Somme du coût de remplacement courant et des risques futurs éventuels, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 4 453 M\$ (2 721 M\$ au T4 de 2014). Les garanties sont composées de liquidités de 2 499 M\$ (1 919 M\$ au T4 de 2014) et de titres du gouvernement de 1 954 M\$ (802 M\$ au T4 de 2014).

² Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

s. o. Sans objet.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) (suite) ¹

(en millions de dollars)

Note de la CIBC Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T1/15						T4/14							
				Montants notionnels des engagements		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	Montants notionnels des engagements		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions		
				ECD	non utilisés				APR	ECD	non utilisés				APR		
De première qualité				2 401	-	-	0,01	6	1	36	2 241	-	-	0,02	6	1	32
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	396	96	-	0,04	37	4	17	357	90	-	0,04	39	5	17
21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	6 041	-	-	0,04	9	3	173	6 390	-	-	0,04	8	3	169
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	34 270	-	-	0,05	6	1	476	8 294	-	-	0,05	20	5	402
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	15 197	-	-	0,08	10	4	612	20 608	-	-	0,08	7	3	563
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	7 893	2	80	0,11	11	8	634	11 383	2	80	0,11	13	6	706
34	0,09 %-0,12 %	A	A2	11 938	100	80	0,14	15	6	721	16 837	100	80	0,14	6	4	604
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	6 076	502	78	0,18	8	7	447	7 818	512	78	0,18	10	8	606
41	0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	1 265	358	80	0,26	12	12	148	1 669	331	78	0,26	13	12	198
44	0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	2 388	199	80	0,37	16	18	427	2 751	185	78	0,37	14	15	410
47	0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	87 865	1 257	73	0,09	9	4	3 691	78 348	1 220	73	0,11	10	5	3 707
De qualité inférieure				220	-	-	0,50	18	24	52	178	-	-	0,50	18	22	39
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	726	-	-	0,72	14	21	153	832	-	-	0,72	11	15	122
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	138	2	70	1,46	8	17	24	248	-	-	1,46	6	13	32
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	6	2	70	2,35	17	40	2	13	2	70	2,40	13	44	6
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	1 208	79	70	5,59	34	32	383	395	71	70	5,59	17	56	221
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	2 298	83	70	3,31	25	27	614	1 666	73	70	1,98	12	25	420
Liste de surveillance				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
90	100,00 %	D	C	90 163	1 340	73	0,17	10	5	4 305	80 014	1 293	73	0,15	10	5	4 127
				231 289	59 167	69	0,61	21	23	54 237	203 923	58 152	69	0,67	21	25	50 475
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)				7 141	89	55	-	70	4 999	7 071	70	51	-	-	70	4 950	-
Très bon profil				477	19	16	-	90	429	462	67	63	-	-	90	416	-
Bon profil				341	48	52	-	115	393	376	58	47	-	-	115	432	-
Profil satisfaisant				22	-	-	-	255	56	25	-	-	-	-	252	63	-
Profil faible				5	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-
Défaut				7 986	156	49	-	74	5 877	7 939	195	54	-	-	74	5 861	-
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				239 275	59 323	69	-	25	60 114	211 862	58 347	69	-	-	27	56 336	-

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit, et avant la provision pour pertes sur créances.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹

(en millions de dollars)

				T3/14					T2/14																
Note de la CIBC	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	ECD	Montants	% de l'ECD	% de la PD	% de la PCD	% de la	ECD	Montants	% de l'ECD	% de la PD	% de la PCD	% de la										
					notionnels des engagements non utilisés	pondérée en fonction des expositions	pondérée en fonction des expositions	pondérée en fonction des expositions	pondération de la moyenne pondérée des expositions		notionnels des engagements non utilisés	pondérée en fonction des expositions	pondérée en fonction des expositions	pondérée en fonction des expositions	pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR									
De première qualité				10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	778	-	0,03	18	4	34	853	19	61	0,03	10	3	28					
				21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	6 790	15	80	9	2	130	7 103	15	80	0,04	9	2	145					
				24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	1 034	750	80	0,04	25	11	118	667	598	80	0,04	27	13	84				
				27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	1 370	973	80	0,05	37	16	225	1 353	977	80	0,05	35	16	218				
				31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	1 529	940	78	0,08	41	24	363	2 874	688	79	0,08	23	11	302				
				34	0,09 %-0,12 %	A	A2	4 393	2 439	76	0,11	44	32	1 405	4 445	2 272	76	0,11	42	30	1 315				
				37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	7 271	5 203	78	0,14	45	38	2 740	6 824	4 235	76	0,14	43	34	2 324				
				41	0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	11 869	7 305	77	0,18	40	39	4 654	11 737	7 558	76	0,18	37	36	4 260				
				44	0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	12 372	7 640	76	0,26	41	49	6 030	12 026	7 308	76	0,26	40	47	5 612				
				47	0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	9 793	5 516	72	0,37	41	55	5 434	10 420	5 795	72	0,37	38	51	5 301				
				57	199	30 781	76	0,19	37	37	21 133	58 302	29 465	76	0,19	34	34	19 589							
De qualité inférieure				51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	10 783	5 622	57	0,50	33	51	5 505	10 277	5 685	57	0,50	34	52	5 307				
				54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	9 347	4 579	54	0,72	32	56	5 218	9 041	4 236	54	0,72	31	53	4 759				
				57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	7 737	3 590	56	1,46	28	61	4 709	8 155	3 552	55	1,46	27	58	4 746				
				61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	4 949	1 763	52	2,40	25	61	3 004	4 408	1 592	52	2,40	26	60	2 647				
				64	4,00 %-7,27 %	B	B2	2 818	786	55	5,59	28	82	2 321	2 791	948	51	5,59	29	82	2 301				
				67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	588	227	49	9,10	31	116	681	558	212	48	9,10	29	110	612				
				36	222	16 567	55	1,56	30	59	21 438	35 230	16 225	55	1,56	30	58	20 372							
Liste de surveillance				70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	332	99	50	15,53	22	105	348	401	164	54	15,53	32	149	597				
				75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	99	9	61	15,53	48	217	214	89	12	42	15,53	48	218	194				
				80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	110	19	56	30,08	45	235	258	114	20	58	30,08	50	268	305				
				541	127	52	18,49	31	152	820	604	196	54	18,28	38	181	1 096								
Défaut				90	100,00 %	D	C	454	19	46	100,00	41	248	1 125	497	15	27	100,00	40	260	1 294				
				454	19	46	100,00	41	248	1 125	497	15	27	100,00	40	260	1 294								
				94 416	47 494	69	1,30	34	47	44 516	94 633	45 901	68	1,34	33	45	42 351								
Expositions aux entités souveraines				De première qualité				00	0,01 %-0,015 %	AAA	Aaa	18 486	200	80	0,01	5	1	108	17 741	187	80	0,01	5	1	108
				10	0,016 %-0,025 %	AAA	Aaa	6 151	946	80	0,02	8	2	107	6 546	965	80	0,02	8	2	116				
				21	0,016 %-0,025 %	AA+	Aa1	2 545	1 606	80	0,02	11	2	47	2 647	1 651	79	0,02	12	2	52				
				24	0,016 %-0,025 %	AA	Aa2	500	283	78	0,02	25	4	22	527	314	79	0,02	27	5	26				
				27	0,026 %-0,035 %	AA-	Aa3	1 616	1 419	79	0,03	21	6	98	1 674	1 490	79	0,03	21	6	99				
				31	0,036 %-0,05 %	A+	A1	757	522	76	0,04	23	7	54	885	646	78	0,04	24	8	71				
				34	0,06 %-0,065 %	A	A2	709	663	78	0,06	20	9	63	548	525	79	0,06	20	10	54				
				37	0,066 %-0,08 %	A-	A3	363	275	79	0,10	18	15	55	350	243	78	0,10	18	15	53				
				41	0,09 %-0,16 %	BBB+	Baa1	493	348	80	0,16	23	19	92	507	359	79	0,16	24	19	96				
				44	0,16 %-0,26 %	BBB	Baa2	168	87	75	0,26	40	42	70	143	45	76	0,26	44	39	56				
				47	0,27 %-0,42 %	BBB-	Baa3	75	32	71	0,37	26	33	25	43	19	63	0,37	31	40	17				
				31 863	6 381	79	0,02	8	2	735	31 611	6 444	79	0,02	9	2	748								
De qualité inférieure				51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	56	14	65	0,50	47	62	35	66	16	69	0,50	47	67	44				
				54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	682	442	54	0,72	6	8	57	720	455	64	0,72	6	9	65				
				57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	16	6	44	1,46	16	34	5	14	5	42	1,46	14	29	4				
				61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	6	6	69	2,40	14	37	2	25	25	61	2,40	24	64	16				
				64	4,00 %-7,27 %	B	B2	43	12	47	5,59	40	133	57	31	2	65	5,59	36	119	37				
				67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	1	-	9,10	61	250	2	1	-	-	9,10	59	300	3					
				804	475	54	1,00	11	20	158	857	503	64	0,95	11	20	169								
Liste de surveillance				70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
				75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
				80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Défaut				90	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
				32 667	6 856	77	0,05	8	3	893	32 468	6 947	78	0,05	9	3	917								

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) (suite) ¹

(en millions de dollars)

Note de la CIBC	Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T3/14						T2/14							
					Montants notionnels des engagements non utilisés		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	Montants notionnels des engagements non utilisés		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions		
					ECD	APR	ECD	APR	ECD	APR	ECD	APR	ECD	APR	ECD	APR		
De première qualité																		
10		0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	1 837	-	-	0,03	14	2	34	1 513	-	-	0,03	6	1	20
21		0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	220	92	-	0,04	11	4	8	564	93	-	0,04	30	6	33
24		0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	7 003	-	-	0,04	8	2	152	6 975	-	-	0,04	7	2	165
27		0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	9 393	-	-	0,05	21	7	652	8 817	-	-	0,05	17	5	436
31		0,07 %-0,09 %	A+	A1	19 754	-	-	0,08	8	3	615	18 644	-	-	0,08	11	5	902
34		0,09 %-0,12 %	A	A2	11 742	2	80	0,11	16	9	1 040	8 423	6	81	0,11	15	8	680
37		0,13 %-0,16 %	A-	A3	16 459	100	80	0,14	8	5	789	16 990	368	80	0,14	8	5	813
41		0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	6 709	301	73	0,18	9	8	511	9 068	331	73	0,18	11	8	700
44		0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	2 347	388	77	0,26	14	12	284	2 954	268	79	0,26	12	10	298
47		0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	1 184	171	80	0,37	18	21	243	1 076	134	78	0,37	16	19	200
					76 648	1 054	70	0,11	11	6	4 328	75 024	1 200	71	0,11	11	6	4 247
De qualité inférieure																		
51		0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	196	-	-	0,50	19	23	44	200	-	-	0,50	11	15	29
54		0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	587	-	-	0,72	12	15	90	594	6	70	0,72	6	16	93
57		1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	312	-	-	1,46	6	11	36	433	6	-	1,46	28	12	52
61		1,93 %-3,99 %	B+	B1	14	1	70	2,40	9	34	5	6	1	70	2,40	15	67	4
64		4,00 %-7,27 %	B	B2	349	-	-	5,59	16	57	198	266	-	-	5,59	29	50	134
67		7,28 %-12,11 %	B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
					1 458	1	70	2,03	12	26	373	1 499	7	70	1,78	10	21	313
Liste de surveillance																		
70		12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	3	3	70	15,53	7	32	1	2	3	70	15,53	6	50	1
75		12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	8	-	-	15,53	25	113	9
80		20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					3	3	70	15,53	7	32	1	10	3	70	15,53	31	100	10
Défaut																		
90		100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					78 109	1 058	70	0,14	11	6	4 702	76 533	1 210	71	0,14	11	6	4 570
					205 192	55 408	70	0,66	21	24	50 111	203 634	54 058	70	0,68	21	23	47 838
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																		
Très bon profil					7 019	132	60	-	70	4 914	6 913	95	60	-	-	-	70	4 839
Bon profil					418	32	56	-	90	376	489	8	60	-	-	-	90	440
Profil satisfaisant					382	85	51	-	115	439	376	73	50	-	-	115	432	
Profil faible					24	-	-	-	250	60	27	-	-	-	-	252	68	
Défaut					6	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-	
					7 849	249	56	-	74	5 789	7 810	176	56	-	-	74	5 779	
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					213 041	55 657	70	-	26	55 900	211 444	54 234	70	-	-	25	53 617	

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit, et avant la provision pour pertes sur créances.

VARIATIONS DANS LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE)¹

(en millions de dollars)

				T1/15 vs. T4/14					T4/14 vs. T3/14						
				Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
Note de la CIBC	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Investors Service		ECD					ECD						
Expositions aux entreprises															
	Tranches de PD														
De première qualité	0,03 %-0,38 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	11 040	624	-	(0,02)	(2)	(3)	1 795	(447)	1 418	(1)	0,01	-
De qualité inférieure	0,39 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	1 832	503	1	(0,13)	1	1	1 604	1 463	1 450	(1)	0,02	1
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caa1 à Ca	140	17	-	0,32	(4)	(21)	120	(88)	30	3	(0,51)	5
Défaut	100,00 %	D	C	(6)	(4)	11	-	-	6	13	(6)	(4)	-	-	(1)
				13 006	1 140	-	(0,15)	(1)	(3)	3 532	922	2 894	(1)	-	1
Expositions aux entités souveraines															
De première qualité	0,01 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	4 211	(190)	-	-	1	-	48	(3 865)	(93)	-	-	-
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	-	18	-	(0,01)	-	1	4	(231)	(292)	(27)	0,04	1
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caa1 à Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				4 211	(172)	(1)	-	-	-	52	(4 096)	(385)	1	(0,01)	1
Expositions aux banques															
De première qualité	0,03 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	9 517	37	-	(0,02)	(1)	(1)	(16)	1 700	166	3	-	(1)
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	632	10	-	1,33	13	2	194	208	72	-	(0,05)	(1)
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caa1 à Ca	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)	(70)	(15,53)	(7)
Défaut	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				10 149	47	-	0,02	-	-	178	1 905	235	3	0,01	(1)
				27 366	1 015	-	(0,06)	-	(2)	3 762	(1 269)	2 744	(1)	0,01	1
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)															
Très bon profil				70	19	4	-	-	-	49	52	(62)	(9)	-	36
Bon profil				15	(48)	(47)	-	-	-	13	44	35	7	-	40
Profil satisfaisant				(35)	(10)	5	-	-	-	(39)	(6)	(27)	(4)	-	(7)
Profil faible				(3)	-	-	-	-	-	(7)	1	-	-	2	3
Défaut				-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-
				47	(39)	(5)	-	-	-	16	90	(54)	(2)	-	72
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				27 413	976	-	(0,06)	-	(2)	3 778	(1 179)	2 690	(1)	0,01	1
				T3/14 vs. T2/14					T2/14 vs. T1/14						
				Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
Note de la CIBC	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Investors Service		ECD						ECD					
Expositions aux entreprises															
	Tranches de PD														
De première qualité	0,03 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	(1 103)	1 316	-	-	3	3	1 544	(3 447)	(1 461)	-	-	(1)
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	992	342	-	-	-	1	1 066	435	33	(1)	0,03	(1)
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caa1 à Ca	(63)	(69)	(2)	0,21	(7)	(29)	(276)	(77)	94	14	0,76	10
Défaut	100,00 %	D	C	(43)	4	19	-	1	(12)	(169)	(3)	(13)	-	(3)	(8)
				(217)	1 593	1	(0,04)	1	2	2 165	(3 092)	(1 334)	(1)	0,04	-
Expositions aux entités souveraines															
De première qualité	0,01 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	252	(63)	-	-	(1)	-	(13)	4 904	299	1	-	(1)
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	(53)	(28)	(10)	0,05	-	-	(11)	285	251	38	(0,12)	(2)
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caa1 à Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				199	(91)	(1)	-	(1)	-	(24)	5 189	550	2	0,01	-
Expositions aux banques															
De première qualité	0,03 %-0,42 %	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	1 624	(146)	(1)	-	-	-	81	(991)	(91)	-	-	(3)
De qualité inférieure	0,43 %-12,11 %	BB+ à B-	Ba1 à B3	(41)	(6)	1	0,25	2	5	60	(479)	6	(1)	(0,01)	(3)
Liste de surveillance	12,12 %-99,99 %	CCC+ à C	Caa1 à Ca	(7)	-	-	-	(24)	(68)	(9)	1	-	-	-	(67)
Défaut	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				1 576	(152)	(1)	-	-	-	132	(1 469)	(85)	3	(0,01)	(4)
				1 558	1 350	-	(0,02)	-	1	2 273	628	(869)	-	(0,01)	(2)
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)															
Très bon profil				106	37	-	-	-	-	75	(219)	(9)	(5)	-	(154)
Bon profil				(71)	24	(4)	-	-	-	(64)	12	-	60	-	11
Profil satisfaisant				6	12	1	-	-	-	7	73	10	5	-	82
Profil faible				(3)	-	-	-	-	-	(8)	(15)	-	-	-	(32)
Défaut				1	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-
				39	73	-	-	-	-	10	(148)	1	(1)	-	(93)
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				1 597	1 423	-	(0,02)	-	1	2 283	480	(868)	(1)	0,01	(2)

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit, et avant la provision pour pertes sur créances.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

			T1/15							
			Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes prévues	% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²
			ECD							
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada ³										
Montants assurés utilisés et non utilisés			Tranches de PD							
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	103 355	-	-	0,01	5	1	876	1	1
	0,11 % - 0,20 %	676	-	-	0,12	24	17	117	-	18
Très faible	0,21 % - 0,35 %	465	-	-	0,26	27	31	143	-	32
	0,36 % - 0,50 %	96	-	-	0,45	22	32	30	-	33
		104 592	-	-	0,01	5	1	1 166	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	16 302	32 789	50	0,03	15	1	240	1	2
	0,11 % - 0,20 %	3 832	4 718	81	0,16	22	7	284	1	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,36 % - 0,50 %	665	1 233	54	0,42	16	11	74	-	12
Faible	0,51 % - 1,00 %	483	823	59	0,53	17	14	66	-	36
	1,01 % - 2,00 %	57	57	100	1,00	26	33	19	-	36
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	85	157	54	2,95	17	42	35	-	48
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	5	8	63	20,75	18	95	5	-	141
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		21 429	39 785	54	0,10	16	3	723	2	4
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	22 226	s. o.	s. o.	0,05	18	2	542	2	3
	0,11 % - 0,20 %	22 900	s. o.	s. o.	0,14	21	6	1 410	6	7
Très faible	0,21 % - 0,35 %	714	s. o.	s. o.	0,28	17	9	62	-	9
	0,36 % - 0,50 %	5 339	s. o.	s. o.	0,40	24	16	841	5	17
Faible	0,51 % - 1,00 %	7 956	s. o.	s. o.	0,81	22	23	1 867	14	26
	1,01 % - 2,00 %	7 887	s. o.	s. o.	1,22	21	29	2 302	20	32
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 110	s. o.	s. o.	3,51	22	59	651	8	68
	5,01 % - 10,00 %	378	s. o.	s. o.	6,63	21	79	298	5	96
Haute	10,01 % - 99,99 %	203	s. o.	s. o.	30,47	21	113	229	13	190
Défaut	100,00 %	146	s. o.	s. o.	100,00	20	85	123	25	297
		68 859	s. o.	s. o.	0,72	20	12	8 325	98	14
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	28 594	32 231	83	0,04	90	3	754	11	3
	0,11 % - 0,20 %	7 292	7 357	76	0,16	93	8	594	11	10
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1 230	1 282	96	0,26	86	11	139	3	14
	0,36 % - 0,50 %	4 352	4 226	61	0,36	77	13	574	12	17
Faible	0,51 % - 1,00 %	8 897	6 900	68	0,70	88	25	2 240	54	33
	1,01 % - 2,00 %	9 003	4 926	61	1,61	90	49	4 412	130	67
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	4 557	1 761	72	3,30	86	78	3 561	129	113
	5,01 % - 10,00 %	1 117	438	67	7,21	86	131	1 459	69	208
Haute	10,01 % - 99,99 %	957	295	77	30,90	87	206	1 974	259	545
Défaut	100,00 %	46	-	-	100,00	83	124	57	39	1 199
		66 045	59 416	78	1,25	89	24	15 764	717	37
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 103	1 726	50	0,06	73	13	144	1	14
	0,11 % - 0,20 %	399	48	53	0,15	72	24	96	-	25
Très faible	0,21 % - 0,35 %	226	14	93	0,27	76	37	84	-	40
	0,36 % - 0,50 %	888	329	49	0,45	75	51	450	3	55
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 595	627	41	0,65	82	68	1 078	9	74
	1,01 % - 2,00 %	3 632	161	62	1,43	37	45	1 631	22	52
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 650	61	51	3,40	82	115	1 900	46	150
	5,01 % - 10,00 %	472	70	63	6,13	80	121	573	23	183
Haute	10,01 % - 99,99 %	514	201	50	21,32	52	111	570	60	258
Défaut	100,00 %	43	-	-	100,00	77	157	68	31	1 057
		10 522	3 237	49	2,91	63	63	6 594	195	86
		271 447	102 438	68	0,61	32	12	32 572	1 013	17

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T4/14								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes prévues	% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
		ECD								
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	101 405	-	-	0,01	5	1	859	1	1
	0,11 % - 0,20 %	458	-	-	0,13	24	17	80	-	18
Très faible	0,21 % - 0,35 %	409	-	-	0,26	28	31	128	-	32
	0,36 % - 0,50 %	77	-	-	0,46	21	31	24	-	32
		102 349	-	-	0,01	5	1	1 091	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	15 847	31 830	50	0,03	15	1	234	1	2
	0,11 % - 0,20 %	4 528	5 407	84	0,16	22	8	340	2	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,36 % - 0,50 %	673	1 245	54	0,42	16	11	75	-	12
Faible	0,51 % - 1,00 %	508	846	60	0,53	17	14	69	-	15
	1,01 % - 2,00 %	53	53	100	1,00	26	33	18	-	36
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	85	157	54	2,97	17	41	34	-	47
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	6	10	57	22,63	17	89	5	-	136
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		21 700	39 548	55	0,10	17	4	775	3	4
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	22 078	s. o.	s. o.	0,05	18	2	541	2	3
	0,11 % - 0,20 %	23 164	s. o.	s. o.	0,14	21	6	1 431	6	7
Très faible	0,21 % - 0,35 %	743	s. o.	s. o.	0,28	17	9	67	-	10
	0,36 % - 0,50 %	5 394	s. o.	s. o.	0,40	24	16	854	5	17
Faible	0,51 % - 1,00 %	7 923	s. o.	s. o.	0,81	22	23	1 860	14	26
	1,01 % - 2,00 %	8 451	s. o.	s. o.	1,23	21	30	2 501	21	33
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 066	s. o.	s. o.	3,51	22	58	621	8	68
	5,01 % - 10,00 %	355	s. o.	s. o.	6,64	21	79	281	5	96
Haute	10,01 % - 99,99 %	180	s. o.	s. o.	30,58	21	114	206	11	193
Défaut	100,00 %	137	s. o.	s. o.	100,00	21	85	116	24	306
		69 491	s. o.	s. o.	0,70	20	12	8 478	96	14
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	28 281	32 148	82	0,04	90	3	750	11	3
	0,11 % - 0,20 %	6 641	6 694	51	0,16	93	8	552	10	10
Très faible	0,21 % - 0,35 %	4 659	3 993	64	0,33	86	14	647	13	17
	0,36 % - 0,50 %	3 200	3 312	50	0,47	78	17	550	12	22
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 431	4 895	63	0,77	87	27	1 713	42	35
	1,01 % - 2,00 %	8 879	4 827	80	1,61	90	49	4 349	128	67
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	4 546	1 745	108	3,30	86	78	3 555	128	114
	5,01 % - 10,00 %	1 086	432	96	7,19	85	130	1 411	66	206
Haute	10,01 % - 99,99 %	910	290	59	31,89	87	204	1 860	255	555
Défaut	100,00 %	48	-	-	100,00	80	142	68	38	1 131
		64 681	58 336	77	1,26	89	24	15 455	703	38
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 124	1 743	51	0,06	73	13	146	1	14
	0,11 % - 0,20 %	414	48	51	0,15	72	24	99	-	25
Très faible	0,21 % - 0,35 %	366	141	64	0,30	80	43	157	1	46
	0,36 % - 0,50 %	724	194	39	0,46	73	51	367	2	55
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 642	605	41	0,65	82	67	1 106	9	74
	1,01 % - 2,00 %	3 564	145	61	1,43	37	45	1 613	22	53
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 593	57	55	3,41	82	115	1 830	44	150
	5,01 % - 10,00 %	435	58	56	6,21	81	123	535	22	186
Haute	10,01 % - 99,99 %	295	113	59	22,46	69	143	422	47	340
Défaut	100,00 %	219	-	-	100,00	40	96	211	73	515
		10 376	3 104	50	4,18	63	63	6 486	221	89
		268 597	100 988	68	0,66	32	12	32 285	1 024	17

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

	Tranches de PD	T3/14							% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
		Montants notionnels des engagements ECD	Montants non utilisés	% de l'ECD pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR		Pertes prévues
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	102 972	-	-	0,01	5	1	883	1	1
	0,11 % - 0,20 %	835	-	-	0,12	27	19	159	-	19
Très faible	0,21 % - 0,35 %	34	-	-	0,26	18	20	7	-	20
		103 841	-	-	0,01	5	1	1 049	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	15 558	31 229	50	0,03	15	1	230	1	2
	0,11 % - 0,20 %	4 730	5 612	84	0,14	18	6	272	-	6
Très faible	0,21 % - 0,35 %	332	332	100	0,22	19	8	27	-	9
	0,36 % - 0,50 %	683	1 256	54	0,42	16	11	77	-	12
Faible	0,51 % - 1,00 %	486	806	60	0,53	17	14	66	-	15
	1,01 % - 2,00 %	54	54	100	1,00	26	33	18	-	36
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	90	166	54	2,94	17	41	37	-	47
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	5	8	59	23,34	17	92	4	-	141
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		21 938	39 463	56	0,10	16	3	731	2	4
Montants non assurés utilisés ⁵										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	28 722	s. o.	s. o.	0,07	18	3	882	3	3
	0,11 % - 0,20 %	19 064	s. o.	s. o.	0,16	19	7	1 245	6	7
Très faible	0,21 % - 0,35 %	-	s. o.	s. o.	-	-	-	-	-	-
	0,36 % - 0,50 %	2 004	s. o.	s. o.	0,42	24	17	336	2	18
Faible	0,51 % - 1,00 %	10 187	s. o.	s. o.	0,61	19	17	1 717	12	18
	1,01 % - 2,00 %	3 957	s. o.	s. o.	1,19	23	32	1 269	11	35
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	888	s. o.	s. o.	3,09	21	52	458	6	59
	5,01 % - 10,00 %	322	s. o.	s. o.	7,07	19	75	242	4	92
Haute	10,01 % - 99,99 %	200	s. o.	s. o.	19,10	19	103	206	7	149
Défaut	100,00 %	142	s. o.	s. o.	100,00	20	111	157	22	305
		65 486	s. o.	s. o.	0,61	19	10	6 512	73	11
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	24 143	29 568	75	0,05	91	3	689	10	3
	0,11 % - 0,20 %	8 732	9 460	76	0,16	90	8	685	12	10
Très faible	0,21 % - 0,35 %	335	398	60	0,26	95	13	42	1	16
	0,36 % - 0,50 %	7 306	7 756	61	0,43	86	17	1 229	27	21
Faible	0,51 % - 1,00 %	5 054	3 919	64	0,73	90	27	1 361	33	35
	1,01 % - 2,00 %	6 660	3 902	64	1,42	92	45	3 013	86	61
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	5 939	2 337	63	3,21	91	81	4 794	172	117
	5,01 % - 10,00 %	1 543	429	75	6,79	87	129	1 990	92	203
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 059	289	72	29,54	87	205	2 172	282	538
Défaut	100,00 %	51	-	-	100,00	73	96	49	37	1 012
		60 822	58 058	71	1,39	90	26	16 024	752	42
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 021	1 721	46	0,06	68	12	124	-	13
	0,11 % - 0,20 %	433	92	81	0,14	79	24	106	-	26
Très faible	0,21 % - 0,35 %	230	-	-	0,25	75	35	81	-	37
	0,36 % - 0,50 %	977	284	58	0,47	72	50	486	3	54
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 642	638	42	0,64	82	67	1 098	2	74
	1,01 % - 2,00 %	1 653	131	61	1,59	78	94	1 553	21	110
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	3 304	55	51	2,66	39	55	1 801	42	71
	5,01 % - 10,00 %	548	158	55	6,67	76	115	632	27	178
Haute	10,01 % - 99,99 %	215	14	53	23,17	83	171	369	41	407
Défaut	100,00 %	197	-	-	100,00	47	172	339	69	610
		10 220	3 093	48	4,05	64	64	6 589	212	90
		262 307	100 614	65	0,65	32	12	30 905	1 040	17

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes prévues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs PD et PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou

⁴ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada ²

	Tranches de PD	T2/14						
		Montants notionnels des engagements ECD	non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	145 198	30 466	50	0,02	9	1	1 944
	0,11 % - 0,20 %	24 432	5 241	83	0,16	19	7	1 654
Très faible	0,21 % - 0,35 %	342	312	100	0,22	19	9	32
	0,36 % - 0,50 %	2 750	1 281	54	0,42	22	15	422
Faible	0,51 % - 1,00 %	9 619	723	62	0,63	19	17	1 645
	1,01 % - 2,00 %	3 908	52	100	1,19	23	32	1 256
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	983	155	54	3,10	20	51	500
	5,01 % - 10,00 %	350	-	-	6,91	20	75	262
Haute	10,01 % - 99,99 %	196	8	58	19,52	19	103	202
Défaut	100,00 %	132	-	-	100,00	21	110	145
		187 910	38 238	55	0,22	11	4	8 062
Expositions au crédit renouvelables admissibles								
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	23 940	29 400	75	0,05	92	3	684
	0,11 % - 0,20 %	8 719	9 466	76	0,16	90	8	685
Très faible	0,21 % - 0,35 %	343	405	61	0,26	95	13	43
	0,36 % - 0,50 %	7 177	7 625	61	0,43	86	17	1 207
Faible	0,51 % - 1,00 %	5 268	4 112	68	0,72	90	27	1 407
	1,01 % - 2,00 %	6 601	3 883	65	1,42	92	45	2 988
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	6 031	2 377	64	3,21	91	81	4 874
	5,01 % - 10,00 %	1 522	434	76	6,78	87	129	1 961
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 087	289	73	30,57	88	205	2 227
Défaut	100,00 %	53	-	-	100,00	72	92	48
		60 741	57 991	72	1,43	90	27	16 124
Autres expositions associées au commerce de détail								
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 018	1 707	46	0,06	68	12	124
	0,11 % - 0,20 %	429	95	81	0,14	79	25	105
Très faible	0,21 % - 0,35 %	223	-	-	0,25	75	35	78
	0,36 % - 0,50 %	923	279	57	0,47	72	50	458
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 639	628	42	0,64	82	67	1 097
	1,01 % - 2,00 %	1 615	128	61	1,58	78	94	1 514
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	3 261	55	51	2,65	39	54	1 767
	5,01 % - 10,00 %	536	159	56	6,73	75	114	612
Haute	10,01 % - 99,99 %	217	14	52	23,05	83	170	370
Défaut	100,00 %	187	-	-	100,00	48	180	336
		10 048	3 065	48	4,00	64	64	6 461
		258 699	99 294	65	0,65	32	12	30 647

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Ils comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés et les montants utilisés et non utilisés sur les engagements. Pour les prêts hypothécaires assurés, nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs PD et PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR.

VARIATIONS DE LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T1/15 vs. T4/14								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes prévues	% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
		ECD								
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada ³										
Montants assurés utilisés et non utilisés		Tranches de PD								
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	2 168	-	-	-	-	-	54	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	75	-	-	-	-	-	21	-	
		2 243	-	-	-	-	-	75	-	
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(241)	270	(1)	-	-	-	(50)	(1)	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(8)	(12)	-	-	-	-	(1)	-	
Faible	0,51 % - 2,00 %	(21)	(19)	(1)	0,01	-	-	(2)	-	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	-	-	-	(0,02)	1	-	1	-	
Haute	10,01 % - 99,99 %	(1)	(2)	6	(1,88)	1	6	-	5	
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
		(271)	237	(1)	-	-	-	(52)	(1)	
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(116)	s. o.	s. o.	-	-	-	(20)	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(84)	s. o.	s. o.	-	-	-	(18)	-	
Faible	0,51 % - 2,00 %	(531)	s. o.	s. o.	(0,01)	-	-	(193)	(1)	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	67	s. o.	s. o.	0,01	-	-	47	-	
Haute	10,01 % - 99,99 %	23	s. o.	s. o.	(0,11)	-	(2)	23	2	
Défaut	100,00 %	9	s. o.	s. o.	-	-	-	7	1	
		(632)	s. o.	s. o.	0,02	-	-	(154)	2	
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	964	746	5	-	-	-	46	1	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(2 277)	(1 797)	11	(0,05)	(4)	(2)	(484)	(10)	
Faible	0,51 % - 2,00 %	2 590	2 104	(7)	(0,10)	1	(2)	589	14	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	42	22	(35)	0,02	-	-	54	4	
Haute	10,01 % - 99,99 %	47	5	17	(0,99)	-	2	114	4	
Défaut	100,00 %	(2)	-	-	-	4	(18)	(11)	1	
		1 364	1 080	1	(0,01)	-	-	308	14	
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(36)	(17)	-	-	-	-	(5)	-	
Très faible	0,21 % - 0,50 %	24	8	1	-	-	-	10	-	
Faible	0,51 % - 2,00 %	21	38	1	0,01	(1)	-	(10)	-	
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	94	16	2	-	-	-	104	3	
Haute	10,01 % - 99,99 %	219	88	(9)	(1,14)	(17)	(32)	148	13	
Défaut	100,00 %	(176)	-	-	-	37	60	(143)	(42)	
		146	133	-	(1,28)	-	-	104	(26)	
		2 850	1 450	-	(0,05)	-	-	281	(11)	

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes prévues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs PD et PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire assurées.

⁴ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

VARIATIONS DE LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T4/14 vs. T3/14							
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes prévues	% des pertes prévues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²
		ECD							
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD							
Montants assurés utilisés et non utilisés ³									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(1 944)	-	-	-	-	(103)	-	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	452	-	-	0,03	9	11	145	11
		(1 492)	-	-	-	-	42	-	-
Montants non assurés non utilisés ⁴									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	87	396	-	-	1	-	72	1
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(342)	(343)	(10)	0,07	(1)	1	(29)	1
Faible	0,51 % - 2,00 %	21	39	-	-	-	-	3	-
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(5)	(9)	-	0,03	-	-	(3)	(1)
Haute	10,01 % - 99,99 %	1	2	(2)	(0,71)	-	(3)	1	(5)
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
		(238)	85	(1)	-	1	-	44	1
Montants non assurés utilisés ⁴									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	(2 544)	s. o.	s. o.	(0,01)	1	-	(155)	(1)
Très faible	0,21 % - 0,50 %	4 133	s. o.	s. o.	(0,04)	(1)	(2)	585	3
Faible	0,51 % - 2,00 %	2 230	s. o.	s. o.	0,25	1	6	1 375	12
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	211	s. o.	s. o.	0,14	1	6	202	3
Haute	10,01 % - 99,99 %	(20)	s. o.	s. o.	11,48	2	12	-	4
Défaut	100,00 %	(5)	s. o.	s. o.	-	-	(26)	(41)	2
		4 005	s. o.	s. o.	0,09	1	2	1 966	23
Expositions au crédit renouvelables admissibles									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	2 047	(186)	1	(0,01)	(1)	-	(72)	(1)
Très faible	0,21 % - 0,50 %	218	(849)	(4)	(0,03)	(3)	(1)	(74)	(3)
Faible	0,51 % - 2,00 %	3 596	1 901	7	0,14	(2)	2	1 688	51
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(1 850)	(589)	40	0,10	(4)	(3)	(1 818)	(70)
Haute	10,01 % - 99,99 %	(149)	1	(13)	2,35	-	(1)	(312)	(27)
Défaut	100,00 %	(3)	-	-	-	6	46	19	1
		3 859	278	6	(0,14)	(2)	(2)	(569)	(49)
Autres expositions associées au commerce de détail									
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	84	(22)	3	-	1	-	15	1
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(117)	51	(8)	(0,02)	3	1	(43)	-
Faible	0,51 % - 2,00 %	1 911	(19)	-	0,07	(29)	(28)	68	1
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(1 824)	(98)	1	0,78	38	54	(68)	(3)
Haute	10,01 % - 99,99 %	80	99	6	(0,71)	(14)	(28)	53	6
Défaut	100,00 %	22	-	-	-	(7)	(76)	(128)	4
		156	11	1	0,13	(1)	(2)	(103)	9
		6 290	374	3	0,01	1	-	1 380	(16)

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes prévues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs PD et PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire assurées.

⁴ Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

VARIATIONS DE LA QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T3/14 vs. T2/14						T2/14 vs. T1/14						
		Montants notionnels des engagements ECD	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération moyenne pondérée des expositions	APR	Montants notionnels des engagements ECD	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération moyenne pondérée des expositions	APR	
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada ²														
	Tranches de PD													
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	2 251	1 134	-	-	-	-	73	2 218	1 611	1	-	-	40
Très faible	0,21 % - 0,50 %	(39)	(5)	1	-	-	-	(7)	97	107	3	(0,01)	-	8
Faible	0,51 % - 2,00 %	1 157	85	(2)	(0,02)	-	(1)	169	156	129	(3)	-	-	20
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(33)	11	-	(0,03)	-	(1)	(25)	16	4	-	(0,04)	-	5
Haute	10,01 % - 99,99 %	9	-	1	(0,32)	-	-	8	9	(3)	5	(0,49)	-	(1)
Défaut	100,00 %	10	-	-	-	(1)	1	12	6	-	-	-	-	3
		3 355	1 225	1	0,01	-	-	230	2 502	1 848	1	-	-	91
Expositions au crédit renouvelables admissibles														
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	216	162	-	-	-	-	5	491	653	-	-	-	27
Très faible	0,21 % - 0,50 %	121	124	-	-	-	-	21	(65)	(22)	-	-	-	(9)
Faible	0,51 % - 2,00 %	(155)	(174)	(2)	0,01	-	-	(21)	(206)	(91)	(1)	0,01	-	(43)
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	(71)	(45)	(1)	0,02	-	-	(51)	27	64	(1)	0,02	-	41
Haute	10,01 % - 99,99 %	(28)	-	(1)	(1,03)	(1)	-	(55)	36	1	-	(0,70)	-	(2)
Défaut	100,00 %	(2)	-	-	-	1	4	1	3	-	-	-	1	(3)
		81	67	(1)	(0,04)	-	(1)	(100)	286	605	-	0,01	-	66
Autres expositions associées au commerce de détail														
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,20 %	7	11	-	-	-	-	1	139	142	(3)	0,01	3	-
Très faible	0,21 % - 0,50 %	61	5	-	-	-	-	31	(357)	(592)	-	0,07	-	3
Faible	0,51 % - 2,00 %	41	13	-	0,01	-	-	40	510	460	(2)	(0,05)	2	(3)
Moyenne	2,01 % - 10,00 %	55	(1)	(1)	-	-	1	54	128	35	3	0,49	1	2
Haute	10,01 % - 99,99 %	(2)	-	1	0,12	-	1	(1)	(174)	(47)	13	(1,94)	5	9
Défaut	100,00 %	10	-	-	-	(1)	(8)	3	-	-	-	-	1	12
		172	28	-	0,05	-	-	128	246	(2)	8	(0,48)	2	-
		3 608	1 320	-	-	-	-	258	3 034	2 451	-	(0,02)	-	288

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants présentés sont avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Ils comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés et les montants utilisés et non utilisés sur les engagements. Pour les prêts hypothécaires assurés, nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs PD et PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PERTES

	T1/15		T4/14		T3/14		T2/14	
	Niveaux de pertes prévues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes prévues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes prévues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes prévues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ²								
Expositions aux entreprises	0,55	0,13	0,55	0,10	0,55	0,12	0,54	0,16
Expositions aux entités souveraines	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions aux banques	0,16	-	0,12	-	0,16	-	0,15	-
Portefeuilles de détail ³								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,05	0,02	0,05	0,02	0,05	0,01	0,04	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	4,04	2,90	4,08	3,03	3,89	2,91	3,78	3,24
Autres expositions associées au commerce de détail	2,80	1,12	2,44	1,27	2,22	1,04	2,50	1,60

	T1/14		T4/13		T3/13		T2/13	
	Niveaux de pertes prévues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes prévues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes prévues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes prévues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ²								
Expositions aux entreprises	0,57	0,20	0,56	0,23	0,60	0,38	0,60	0,47
Expositions aux entités souveraines	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions aux banques	0,15	-	0,11	-	0,10	-	0,11	-
Portefeuilles de détail ³								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,04	0,01	0,04	0,01	0,04	0,01	0,04	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	3,96	3,28	3,91	3,29	3,51	3,47	3,49	3,36
Autres expositions associées au commerce de détail	2,64	1,67	2,65	1,66	2,67	1,89	2,78	1,41

¹ Les niveaux de pertes réelles sur les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements pour chaque trimestre représentent les radiations moins les recouvrements majorés de la variation des provisions individuelles des douze derniers mois, divisées par le solde impayé au début de la période de douze mois précédente. Le niveau de pertes prévues représente le niveau de pertes qui avait été prévu par les estimations en fonction des paramètres de Bâle au début de la période définie ci-dessus.

Les niveaux de pertes réelles sur les portefeuilles de détail pour chaque trimestre représentent les radiations, moins les recouvrements pour les douze mois précédents, divisées par le solde impayé au début de la période de douze mois précédente. Le niveau de pertes prévues représente le niveau de pertes qui avait été prévu par les estimations des paramètres au début de la période définie ci-dessus.

Les écarts entre les niveaux de pertes réelles et les niveaux de pertes prévues sont attribuables à ce qui suit :

Les pertes prévues sont généralement calculées à l'aide des paramètres de risque fondés sur tout le cycle économique alors que les pertes réelles sont établies à un moment dans le temps et reflètent les conditions économiques les plu à jour. Les paramètres fondés sur le cycle économique sont estimés afin d'inclure un horizon à long terme et ainsi les pertes réelles peuvent dépasser les pertes prévues lors de ralentissement économique et peuvent être inférieures aux pertes prévues en périodes de croissance économique.

² Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements :

Les niveaux de pertes réelles pour les risques liés aux portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements étaient inférieurs aux niveaux de pertes prévues historiques puisque les taux de défaillance moyens et les PCD ont été plus élevés au cours de la période de mesure historique qu'au cours des douze mois précédents.

³ Portefeuilles de détail :

Les augmentations des niveaux de pertes réelles au titre des expositions au commerce de détail renouvelables admissibles et au titre des autres expositions associées au commerce de détail au troisième trimestre de 2013 sont attribuables à une charge de 20 M\$ découlant d'une révision des estimations de nos paramètres de pertes sur nos portefeuilles de prêts non garantis. Les variations des niveaux de pertes prévues sont attribuables à la mise à jour de paramètres de l'approche NI avancée.

EXPOSITIONS LIÉES AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ¹

(en millions de dollars)

	T1/15					Total	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13
	Montants utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré		Total							
Prêts hypothécaires commerciaux	7 911	76	-	-	-	7 987	7 940	7 849	7 810	7 959	7 931	7 685	7 614	7 550
Institutions financières	17 715	4 259	7 118	73 514	11 192	113 798	96 027	97 272	96 486	102 426	82 936	91 974	96 285	85 009
Commerce de détail et de gros	3 388	2 480	-	264	64	6 196	6 178	6 063	6 371	6 403	5 952	5 848	5 551	5 432
Services aux entreprises	4 444	1 989	-	379	867	7 679	7 105	6 509	6 145	6 149	6 033	6 024	5 968	5 819
Fabrication – biens d'équipement	1 755	1 889	-	142	314	4 100	3 650	3 365	3 282	3 438	3 366	3 156	3 054	2 837
Fabrication – biens de consommation	2 531	1 031	-	177	117	3 856	3 556	3 516	3 467	3 470	3 590	3 476	3 476	3 247
Immobilier et construction	15 586	4 741	-	825	158	21 310	20 195	19 284	18 391	18 453	17 689	16 857	16 039	14 986
Agriculture	4 422	1 029	-	75	171	5 697	5 297	5 504	5 519	5 023	4 903	4 862	4 829	4 743
Pétrole et gaz	6 848	8 000	-	757	1 102	16 707	15 407	15 037	16 012	15 472	13 536	13 503	12 517	12 309
Mines	1 463	2 617	-	469	175	4 724	4 154	4 068	4 125	4 414	4 042	3 922	3 854	3 595
Produits forestiers	638	539	-	129	75	1 381	1 232	1 215	1 241	1 234	1 164	1 145	1 162	1 121
Matériel informatique et logiciels	399	477	-	65	16	957	952	1 147	1 152	1 288	1 296	1 088	1 051	1 115
Télécommunications et câblodistribution	796	932	-	307	66	2 101	2 083	2 107	2 132	2 183	2 184	2 115	2 132	2 081
Diffusion, édition et impression	298	198	-	165	12	673	678	663	678	761	733	720	724	770
Transport	2 055	1 557	-	380	579	4 571	4 322	4 078	4 126	4 192	3 714	3 613	3 202	3 287
Services publics	2 907	5 054	-	1 553	687	10 201	9 316	9 149	8 370	8 480	7 154	6 885	6 422	5 626
Éducation, soins de santé et services sociaux	1 887	852	18	72	119	2 948	2 873	2 748	2 372	2 448	2 342	2 426	2 483	2 495
Gouvernements	15 515	3 163	723	199	4 789	24 389	20 897	23 467	23 765	17 171	22 673	23 952	23 883	27 603
	90 558	40 883	7 859	79 472	20 503	239 275	211 862	213 041	211 444	210 964	191 238	199 251	200 246	189 625

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

ECD EN VERTU DE L'APPROCHE STANDARD

(en millions de dollars)

	Catégorie de pondération du risque							Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
T1/15								
Expositions aux entreprises	-	-	-	-	-	4 042	59	4 101
Expositions aux entités souveraines	4 194	112	-	136	-	446	43	4 931
Expositions aux banques	-	1 094	-	75	-	36	-	1 205
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	-	-	-	-	2 179	-	382	2 561
Autres expositions associées au commerce de détail	-	-	-	-	714	-	89	803
	4 194	1 206	-	211	2 893	4 524	573	13 601
T4/14	3 463	1 123	-	218	2 629	4 140	444	12 017
T3/14	3 058	1 299	-	190	2 566	4 337	393	11 843
T2/14	3 060	790	-	687	2 611	4 259	401	11 808
T1/14	2 739	992	857	487	2 117	4 379	21	11 592
T4/13	2 532	962	115	394	2 686	4 090	19	10 798
T3/13	2 246	1 001	-	392	4 061	4 225	10	11 935
T2/13	2 124	881	-	309	4 066	4 234	10	11 624
T1/13	2 043	748	-	365	4 152	4 359	-	11 667

EXPOSITIONS COUVERTES PAR DES CAUTIONNEMENTS ET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT ¹

(en millions de dollars)

	T1/15			T4/14			T3/14			T2/14		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraine	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	6 639	946	2 986	6 242	851	70	5 245	889	66	5 420	1 155	55
Expositions aux entités souveraines	3	6 613	-	4	5 097	-	5	5 587	-	4	5 540	-
Expositions aux banques	-	969	31 224	-	1 123	1 612	-	884	1 489	30	941	2 771
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	1 377	103 216	-	1 063	101 287	-	1 081	102 759	-	757	102 135	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	29	-	-	32	-	-	35	-	-	37	-
Total	8 019	111 773	34 210	7 309	108 390	1 682	6 331	110 154	1 555	6 211	109 808	2 826

(en millions de dollars)

	T1/14			T4/13			T3/13			T2/13		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	4 765	1 381	69	2 180	1 260	2 267	2 142	2 321	1 944	2 318	1 609	111
Expositions aux entités souveraines	9	7 169	-	-	8 098	-	-	7 468	-	-	8 524	-
Expositions aux banques	30	1 566	3 338	-	1 878	793	9	447	1 052	9	443	2 344
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	628	100 735	-	641	102 049	-	670	102 822	-	708	105 938	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	39	-	-	45	-	-	47	-	-	53	-
Total	5 432	110 890	3 407	2 821	113 330	3 060	2 821	113 105	2 996	3 035	116 567	2 455

EXPOSITIONS TITRISÉES EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT CÉDANT

(en millions de dollars)

	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13
	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total
Prêts hypothécaires commerciaux									
Titrisés	233	245	252	254	257	259	269	282	285
Vendus	233	245	252	254	257	259	269	282	285
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Radiations nettes pour la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-

¹ Ce tableau présente les renseignements concernant les facteurs d'atténuation du risque de crédit appliqués aux expositions en vertu de l'approche NI avancée.

² Les autres prêts en souffrance sont des prêts dont le remboursement du capital et le paiement des intérêts est en souffrance depuis plus de 90 jours.

EXPOSITIONS LIÉES AUX FONDS MULTICÉDANTS SOUTENUS PAR LES BANQUES

(en millions de dollars)

	T1/15	T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13
Montant de l'actif									
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de location – automobile/parc	698	535	553	289	290	286	282	268	257
Prêts automobiles	631	708	788	381	426	471	521	569	-
Prêts aux franchises	356	361	350	354	346	384	393	384	366
Cartes de crédit	710	535	675	675	675	675	975	975	525
Locations de matériel et prêts pour le matériel	576	437	332	264	202	211	235	226	182
Comptes clients	78	22	-	-	-	-	-	-	-
Financement de stocks des concessionnaires	60	60	60	95	95	100	200	200	200
	3 109	2 658	2 758	2 058	2 034	2 127	2 606	2 622	1 530
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ¹	21	20	20	20	17	17	14	16	16

EXPOSITIONS TOTALES LIÉES À LA TITRISATION (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T1/15				T4/14	T3/14	T2/14	T1/14	T4/13	T3/13	T2/13	T1/13	
Placements et prêts	Facilités de liquidité et de crédit inutilisées	Dérivés de crédit vendus	Exposition totale	Expositions liées aux activités de retitrisation ²	Exposition totale								
Autres que de négociation													
<u>Créances titrisées de tiers ³</u>													
Fonds multicédants soutenus par la CIBC et entités émettrices structurées	380	4 696	27	5 103	29	4 312	4 465	3 622	3 813	3 978	4 284	4 345	3 264
Entités émettrices structurées par des tiers	4 098	616	5 714	10 428	1 672	10 678	10 619	11 573	12 490	12 821	13 434	14 029	15 609
Négociation ⁴	377	-	-	377	-	378	432	402	413	302	271	286	189
ECD totale	4 855	5 312	5 741	15 908	1 701	15 368	15 516	15 597	16 716	17 101	17 989	18 660	19 062

¹ Les prêts douteux et autres prêts en souffrance sont liés aux actifs qui sont donnés en garantie au titre des billets à court terme émis par les fonds multicédants. La CIBC ne conserve aucune exposition directe au risque de crédit relativement aux actifs des fonds multicédants. Le risque de perte lié à ces actifs est réduit de façon considérable grâce aux améliorations des modalités de crédit proposées par chaque programme pour ces fonds multicédants. Dans certains cas, le montant des prêts douteux et des autres prêts en souffrance est lié à un groupe d'actifs, qui peut être financé par de nombreuses parties en plus des fonds multicédants soutenus par la CIBC. Les fonds multicédants soutenus par la CIBC ne sont exposés qu'au prorata des montants des prêts douteux et des autres prêts en souffrance, en fonction du montant proportionnel des participations qu'ils financent, et non le montant total lié au groupe d'actifs susmentionné.

² Les expositions liées aux activités de retitrisation comprennent un montant 1 322 M\$ (1 300 M\$ au quatrième trimestre de 2014) en placements et prêts, un montant de 84 M\$ (84 M\$ au quatrième trimestre de 2014) en facilités de crédit inutilisées et un montant de 295 M\$ (312 M\$ au quatrième trimestre de 2014) en dérivés de crédit vendus.

³ Comprennent les titres adossés à des prêts avec flux groupés, le papier commercial adossé à des créances, les titres privilégiés de fiducies, les titres adossés à des créances avec flux groupés et d'autres titres. Il n'y avait pas d'expositions liées à la titrisation relativement aux propres actifs titrisés de la banque.

⁴ Comprend les titres adossés à des créances mobilières.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T1/15						T4/14					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	369	-	29	-	2	-	378	-	27	-	2	-
Expositions non cotées	8	-	95	-	8	-	-	-	-	-	-	-
Total du compte de négociation	377	-	124	-	10	-	378	-	27	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 838	1 130	282	522	22	42	4 052	1 170	302	539	24	43
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	159	-	13	-	20	-	256	-	20	-
	3 851	1 130	441	522	35	42	4 072	1 170	558	539	44	43
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	4 260	-	298	-	24	-	3 798	-	266	-	21	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	4 260	-	298	-	24	-	3 798	-	266	-	21	-
Formule réglementaire	5 704	70	488	305	39	24	5 411	71	460	19	37	2
Expositions non cotées ²	15	1	34	8	3	1	13	1	32	13	3	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	13 830	1 201	1 261	835	101	67	13 294	1 242	1 316	571	105	46
Exposition totale	14 207	1 201	1 385	835	111	67	13 672	1 242	1 343	571	107	46

(en millions de dollars)

	T3/14						T2/14					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	427	-	32	-	3	-	402	-	30	-	2	-
Expositions non cotées	5	-	62	-	5	-	-	-	-	-	-	-
Total du compte de négociation	432	-	94	-	8	-	402	-	30	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 546	1 682	268	711	22	57	4 466	1 967	346	853	28	68
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	20	-	255	-	20	-	21	-	261	-	22	-
	3 566	1 682	523	711	42	57	4 487	1 967	607	853	50	68
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	3 909	-	274	-	22	-	3 074	-	215	-	17	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	3 909	-	274	-	22	-	3 074	-	215	-	17	-
Formule réglementaire	5 381	68	443	18	35	2	5 045	73	415	18	33	1
Expositions non cotées ²	13	1	25	14	2	1	12	1	153	15	12	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	12 869	1 751	1 265	743	101	60	12 618	2 041	1 390	886	112	70
Exposition totale	13 301	1 751	1 359	743	109	60	13 020	2 041	1 420	886	114	70

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI) (suite)

(en millions de dollars)

	T1/14						T4/13					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	412	-	31	-	3	-	302	-	28	-	2	-
Expositions non cotées	1	-	19	-	1	-	-	-	6	-	-	-
Total du compte de négociation	413	-	50	-	4	-	302	-	34	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	5 108	2 293	397	995	32	80	5 233	2 351	409	1 187	33	95
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Cote inférieure à BB-	21	-	261	-	21	-	20	-	245	-	20	-
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	3 059	-	214	-	17	-	3 206	-	224	-	18	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formule réglementaire												
AAA à BBB-	3 059	-	214	-	17	-	3 206	-	224	-	18	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formule réglementaire	5 180	78	425	19	34	1	5 389	77	582	20	46	2
Expositions non cotées ²	13	1	156	15	12	1	12	1	148	14	12	1
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	13 381	2 372	1 453	1 029	116	82	13 860	2 429	1 609	1 221	129	98
Exposition totale	13 794	2 372	1 503	1 029	120	82	14 162	2 429	1 643	1 221	131	98

(en millions de dollars)

	T3/13						T2/13					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	271	-	20	-	2	-	286	-	22	-	2	-
Total du compte de négociation	271	-	20	-	2	-	286	-	22	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	5 241	2 478	426	1 251	34	100	5 767	2 583	480	1 355	38	108
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	19	7	239	86	19	7	19	7	234	19	7	
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	3 466	-	243	-	19	-	3 491	-	244	-	20	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formule réglementaire												
AAA à BBB-	3 466	-	243	-	19	-	3 491	-	244	-	20	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formule réglementaire	5 920	62	585	17	47	1	5 935	64	570	19	46	2
Expositions non cotées ²	11	1	141	8	11	1	21	1	138	8	11	1
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	14 657	2 548	1 634	1 362	130	109	15 233	2 648	1 666	1 382	134	111
Exposition totale	14 928	2 548	1 654	1 362	132	109	15 519	2 648	1 688	1 382	136	111

¹ Net des sûretés financières d'un montant de 500 M\$ (454 M\$ au quatrième trimestre de 2014) pour les expositions aux retitrisations.

² Expositions non cotées qui ne sont pas assujetties à la formule réglementaire.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou de l'erreur humaine est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie et l'APR aux fins du total des fonds propres différeront en raison de l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes pour mesurer le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres pour risque de crédit fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la PD, la PCD ou l'ECD, sous réserve de l'autorité de contrôle.

Approche standardisée du risque de crédit

Cette approche est appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Expositions du ratio de levier financier selon Bâle III

Aux fins du ratio de levier financier selon Bâle III, les expositions représentent les éléments d'actif figurant au bilan (non pondérés), moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie, plus les expositions sur dérivés (exposition de la contrepartie, par exemple, l'exposition potentielle future et l'exposition aux swaps sur défaillance vendus, moins l'évaluation à la valeur de marché assujettie aux conventions de compensation admissibles et la marge pour variation en espèces échangée), les expositions aux pensions et aux prêts de titres, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts de crédit directs, lettres de crédit de soutien, lettres de crédit commercial, exposition de titrisation).

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces risques seraient inclus dans « Autres risques liés au portefeuille de détail ».

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Expositions aux entités souveraines

Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux entreprises

Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Montant utilisé

Montant lié au risque de crédit découlant de l'encours des prêts-clients.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, sont composés de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et de fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie) et les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements.

Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers et les actions privilégiées et les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires subordonnés de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible (selon l'approche standardisée) et les instruments de fonds propres admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Selon Bâle III, les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité d'une institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1er janvier 2013 jusqu'au 1er janvier 2022.

Méthode de notations internes pour les expositions liées aux titrisations

Calcul des exigences de fonds propres fondé sur des pondérations de risque converties de notations externes et internes.

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut

Portefeuilles de détail

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.

Ratio de levier financier selon Bâle III

financier selon Bâle III. Il remplace le ratio actif/fonds propres à compter du premier trimestre de 2015.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR. Cette mesure est assujettie aux lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le chapitre des normes du CBCB. Au cours de la période commençant au troisième trimestre de 2014 jusqu'au quatrième trimestre de 2018, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera fondé sur différents niveaux d'APR, selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions convenues.

Risque opérationnel

Risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, de gens ou d'événements externes.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou une autre forme de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.